Compte rendu du Conseil municipal du mardi 5 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 5 avril à 20h, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON** LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 1er avril 2022.

Présent(s): Odile CHALAMEL, Céline EUVRARD, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine TALLON, Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés : Mathieu SCIASCIA (pouvoir à Odile CHALAMEL), Jérôme GINOLLIN (pouvoir à Céline EUVRARD)

Assistent à la réunion : Christophe MAREC **Secrétaire de séance :** Céline EUVRARD

La séance débute par la présentation d'Annecy Trail Running par monsieur Quentin Clerc Pithon. Il nous explique qu'il recherche des partenaires pour le financement du club et propose en contrepartie l'organisation de trails sur la station.

Délibérations

Approbation du compte-rendu conseil du 15 mars 2022

Approuvé à l'unanimité

1 Aide archivage Grand Chambéry

La commune d'Aillon-le-Jeune sollicite un accompagnement à l'archivage de la part du service d'archives de Grand Chambéry.

Le service d'archives de Grand Chambéry exerce auprès des communes adhérentes les missions liées à la collecte, à la sélection, au classement, à la conservation et à la communication des archives ainsi qu'à leur mise en valeur. Il mettra à disposition de la commune un(e) archiviste professionnel(le) diplômé(e) qui procédera à la réalisation des missions, définies au préalable dans le plan de travail.

L'archiviste devra, selon la nature de la mission, fournir à la commune un instrument de recherche sous forme informatique et papier. Le personnel devra être formé à la recherche et au classement des archives.

Un rapport de fin de mission sera rédigé par l'archiviste. Il sera adressé à la commune et aux Archives départementales de la Savoie qui effectue le contrôle scientifique et technique des archives publiques du département au nom du Préfet.

La durée d'intervention est estimée, en fonction des disponibilités du service d'accompagnement à l'archivage de Grand Chambéry à 10 jours sur l'année 2022, pour un coût de 180 € TTC par jour d'intervention et de 39,74 € par jour de frais de déplacement, soit un total de 2197,40 €.

La commune s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au règlement des sommes dues à Grand Chambéry en application de la présente convention ; un acompte pourra être demandé par la Communauté d'agglomération.

→ Vote du conseil à l'unanimité

2 Vote des taxes foncières

O00Aillon le Jeune est la commune des Bauges dont les taux des taxes foncières bâti et non bâti sont les plus élevés.

L'état à relevé les bases d'imposition pour ces deux taxes respectivement de 3,2 et 4,4%. Garder les taux de 2021 aurait donc comme conséquence une augmentation identique des taxes 2022.

Le Maire propose donc de diminuer les taux 2022 de 26,28% à 25,46 % pour la TFB et de 138,91% à 132,96% pour la TFNB afin que la part communale des taxes foncières n'augmente pas

→ Vote du conseil à l'unanimité

3 Piscine été 2022 - tarifs et dates d'ouverture

Au vu des dates des vacances scolaires d'été, le conseil municipal décide, pour la piscine municipale, les horaires d'ouverture au public suivants :

- Du samedi 9 juillet au lundi 29 août 2022 inclus, avec comme plage horaire d'ouverture au public : 11 h 19 h (sortie des bassins 18h30).
- La piscine municipale sera fermée tous les mardis.

Les tarifs d'entrées suivants sont proposés :

Adulte: 4€

Enfants de moins de 16 ans : 2,50€

• 10 Entrées Adultes : 32€

• 10 Entrées Enfants de moins de 16 ans : 20€

Saison Adulte: 55 €

Saison Enfants de moins de 16 ans : 35€

- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans
- Tarif groupe encadré et avec réservation, à partir de 8 personnes : 3,20 € par adulte et 2 € par enfant de moins de 16 ans, avec gratuité pour un accompagnateur pour 8 entrées payantes ;
- Gratuité pour les enfants scolarisés à Aillon-Le-Jeune ;
- 3,30 € pour les groupes scolaires par enfants et par jour ;
- En partenariat avec la SEM des Bauges : 1 entrée au parcours intégral tyroliennes ou 1 pack (tyroliennes forêt + pays suspendu des géants) acheté, ouvre droit à 1 entrée piscine adulte offerte ;
- En partenariat avec GCAT dans le cadre du Pass'Avantages : 1 entrée adulte achetée = 1 entrée enfant (-16 ans) offerte ;

Les tarifs de ventes de glaces et de boissons suivants sont proposés :

Glaces

	Prix d'achat HT	Quantité par carton	Prix Unitaire		Deissessta
			HT	TTC	Prix vente
MAGNUM Classic	33,84 €	20	1,69 €	2,03 €	3.00 €
MAGNUM Amandes	33,84 €	20	1,69 €	2,03 €	3.00 €
MAGNUM Ruby	33,86 €	20	1,69 €	2,03 €	3.00 €
MAGNUM Double Gold Caramel	33,84 €	20	1,69 €	2,03 €	3.00 €
SOLERO Exotic	36,38 €	25	1,46 €	1,75 €	2,90 €
CORNETTO Chocolat	33,11 €	24	1,38 €	1,66 €	2,50 €
CORNETTO Vanille	33,11 €	24	1,38 €	1,66 €	2,50 €
CALIPPO Cola	29,24 €	24	1,22 €	1,46 €	2.30 €
ROCKET Framboise, Orange, Ananas	32,09 €	54	0,59 €	0,71 €	1,50 €

Boissons

	Prix d'achat HT	Quantité par carton	Prix Unitaire		D-1
			HT	TTC	Prix vente
Eau Cristaline	4,78 €	6	0,80 €	0,96 €	1,00
Oasis	4,78 €	6	0,80 €	0,96 €	2,00
Ice Tea	4,69 €	8	0,59 €	0,70 €	2,00
Orangina	4,69 €	6	0,78 €	0,94 €	2,00
Coca	4,40 €	6	0,73 €	0,88 €	2,00

4 Piscine été 2022 - emplois maîtres-nageurs

La création à compter du 9 juillet 2022 de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'opérateur principal des APS relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée du 9 juillet au 29 août 2022 inclus.

Ils devront justifier d'un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 525, indice majoré 450.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

→ Vote du conseil à l'unanimité

5 Piscine été 2022 - emplois Agents d'accueil

La création à compter du 9 juillet 2021 de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'agent administratif relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (27/35ème).

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée du 9 juillet au 29 août 2022 inclus.

Ils devront justifier d'une expérience en accueil.

La rémunération des agents sera calculée selon le 1^{er} échelon de la grille des adjoints administratifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

→ Vote du conseil à l'unanimité

6 Décision Budgétaire Modificative

Cela correspond à une première facture pour le matériel informatique de l'école, reçue début décembre mais non payée en 2021 et qui n'a pas été reportée en reste à réaliser pour 3000 €, ainsi que l'achat du vidéoprojecteur de la salle des conseils qui a été fait sur le budget investissement en opération "111 : Ecole", alors que non prévu au budget 2021, pour 750 €.

Le but est donc d'ajouter au crédits d'investissement sur le budget 2183-111 : Ecole la somme de 3750 €, somme déduite du budget 10222 : FCTVA dont la réserve n'a pas été utilisé au budget (budget en sur-équilibre).

73004 Commune de AILLON LE JEUNE - BUDGET COMMUNAL
Code INSEE Commune

DM 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 9
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
VOTES: Contre Pour
Date de convocation: 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 avril 2022, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordianaire sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire.

Objet : Monuvement de Crédit en INVESTISSEMENT Opération 111

Désignation	Dépe	eases	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2183-111 : ECOLE		3 750.00 €		
FOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 750.00 €		
R 10222 : FCTVA			3 750.00 €	
FOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves			3 750.00 €	
Total		3 750.00 €	3 750.00 €	
Total Général		3 750.00 €		-3 750.00 €

Questions diverses

7 - Point sur l'arrêté portant mesures de sécurité publique en cas d'enneigement et de gel

Le Maire de la commune d'Aillon le Jeune,

Vu l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.610-5 du Code pénal,

Vu le Règlement sanitaire départemental,

Considérant que le déneigement des voies publiques et des trottoirs, accessoires à ces voies, est un moyen efficace d'assurer la sécurité des habitants de la commune et la commodité de passage,

Considérant qu'il appartient aux habitants de concourir, dans l'intérêt de tous, au maintien de la sécurité sur les trottoirs,

ARRÊTE

ARTICLE 1er: Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons ou locaux, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs maisons et sur les trottoirs.

ARTICLE 2: En temps de gelée, il est défendu de sortir sur la rue les neiges ou glaces provenant des cours. Il est également interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs.

ARTICLE 3 : les propriétaires riverains des voies publiques doivent installer tout dispositif permettant de retenir la neige sur les toits de leurs immeubles bordant la voie publique.

ARTICLE 4: Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché en mairie, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : M le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

8 - Devenir du Chaseau

Le Maire pose la question de savoir si il est préférable de maintenir l'ensemble des appartements en location saisonnière pour le tourisme ou si il conviendrait de réserver quelques appartements à la location à l'année pour loger les travailleurs saisonniers.

Les tarifs de location du Chaseau devant être voté au prochain conseil, la question sera mise à l'ordre du jour de ce conseil.

9 - Réunion publique avec le CAUE

Le 15 avril, une réunion de concertation avec le CAUE et les habitants est prévue pour aborder 3 questions : devenir de la Grange à Tampoué, utilisation de la zone des campings cars, circulation au carrefour du front de neige entre le Rossane et le Saint Anne.

Le déroulé doit être le suivant



Atelier de concertation du 15/04/2022 à 18h

Proposition de déroulé

- 1) Accueil/Introduction par les élus
- Présentation du déroulé de l'atelier par le CAUE
- 3) Atelier: Animation par 3 membres du CAUE et si possible 3 élus pour le temps 2.

TEMPS 1 : réalisation d'un diagnostic partagé (usages du territoire, circulation, stationnement, ...). Les participants seront invités à apposer des post-it figurant leurs usages, sur la projection du secteur de réflexion, afin de constituer le diagnostic.

Durée: 20-30 minutes.

Restitution du diagnostic et présentation de la suite

Durée: 10 minutes.

TEMPS 2: « world café »

3 tables seront installées, sur lesquelles il y aura un sujet différent à traiter :

Sujet 1 – quel projet/idée pour la Grange?

Sujet 2 – quelles pistes pour résoudre le problème circulation/stationnement ?

Sujet 3 – Comment faire en sorte que le projet d'équipements sportifs fonctionne ? Comment le rendre acceptable (bruit, paysage, ...) ?

Les participants passeront d'une table à l'autre selon des séquences de 20 mins, 15 mins et 10 mins. Un rapporteur restera à chaque table, il devra au passage du second puis dernier groupe, présenter les réflexions émises par le 1^{er} groupe et ainsi de suite.

Durée: 45 minutes

Restitution du « world café » par les 3 rapporteurs

Durée : 5 minutes par rapporteur

4) Synthèse de l'atelier réalisée par le CAUE et présentation de la suite

En attendant les résultats de cette réunion, et en prévision d'une possible utilisation de la grange en local artisan, il est proposé de créer une rubrique Artisans sur ls site Web pour faire un recensement des potentiels.

10 - Election présidentielles

Le tableau de présence des assesseurs est affiné en séance

11 – Etude Esquisse

Madame Anne Josse, d'ESQUISSE paysage, viendra avec des collègues le lundi 2 mai à 16h pour

- Évoquer les travaux à faire sur le fleurissement
- Evoquer l'étude nécessaire à lancer pour l'aménagement du centre bourg

12 - Chiens errants

Un rappel de la réglementation sur les chiens errants sera fait sur le site web, suite à de nombreuses reprises d'agression de personnes de la part de ces chiens.

13 – Parking de l'école

Il est rappelé que toute personne venant récupérer des enfants à l'école doit le faire dans la plus stricte prudence, à vitesse réduite, et en se garant aux emplacements réservés.

Prochain conseil le 3 mai 2022, La séance est levée à 22h25.

Le Maire.

Serge TICHKIEWITCH